

POLYNESIE FRANCAISE
 COMMUNE DE MAHINA
 ILE DE TAHITI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 juin 2016

L'an deux mille seize, le seize juin, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D’AFFICHAGE
10 juin 2016
 DATE DE SEANCE
16 juin 2016

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 ^{er} Adjoint	X		
FAUA Tenuhiarii	2 ^{ème} Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	3 ^{ème} Adjoint	X		
COJAN Marie-Pauline	4 ^{ème} Adjoint		X	Célestive WONG 8 ^{ème} Adjoint au Maire
YEE ON Léonce	5 ^{ème} Adjoint	X		
OOPA Vaiora	6 ^{ème} Adjoint	X		
VERO Jacki	7 ^{ème} Adjoint	X		
WONG Célestine	8 ^{ème} Adjoint	X		
KWONG Chantal	9 ^{ème} Adjoint	X		
PAOFAI Marie	Conseillère M	X		
IZAL Yves	Conseiller M			
IRITI Chestine	Conseillère M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
TEHEI Tariu	Conseiller M			
FRITCH Edgar	Conseiller M.			
COLOMBANI Benjamin	Conseiller M.	X		
PAOFAI Lory	Conseillère M	X		
OPUTU Lorna	Conseillère M	X		
TEAUROA Jimmy	Conseiller M	X		
TEMATARU Vanessa	Conseillère M	X		
GOODING Orama	Conseillère M	X		
TEIPOARII Gloria	Conseillère M	X		
AFO Warren	Conseiller M	X		
LUCAS Lucie	Conseillère M	X		
BOUCHER Patrick	Conseiller M.	X		
CALMEL Marcelle	Conseillère M	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M		X	Lucie LUCAS Conseillère Municipale
MATITAI Joe	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseiller M	X		
BOURINEAU James	Conseiller M		X	Tehotu MAPOTOEKE
SANQUER Nicole	Conseillère M		X	
MAPOTOEKE Tehotu	Conseillère M		X	

Stamp: VILLE DE MAHINA, Bureau du courrier, 29.06.16 6258, and various official stamps and signatures including 'Damas TEUIRA Maire' and 'Benjamin COLOMBANI Conseiller Municipal'.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Procuration	04
Votants	29
Abstention	01
Suffrage exprimé	29
POUR	20
CONTRE	08

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
22 JUIN 2016
 N° / IDV

**Approuvant le
 Compte
 Administratif**

Formant la majorité des membres en exercice
 Absents : 8
 Madame Chantal KWONG, 9^{ème} Adjoint au Maire a été élue Secrétaire.

- Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;

**ainsi que le
Compte de
gestion arrêté en
concordance au
titre de l'exercice
2015 du Budget
Annexe de l'Eau**

- Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des 1^{er} & 2^{ème} & 5^{ème} alinéas du C.G.C.T. modifiée ;
- Vu la délibération n° 001-2015 du 19 février 2015 constatant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015
- Vu la délibération n°019-2015 du 26 mars 2015 Adoptant le Budget annexe de l'eau de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015 ;
- Vu la délibération n°102-2015 du 22 octobre 2015 Portant modification du Budget annexe de l'eau de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015 ;
- Vu le compte administratif 2015 ainsi que le compte de gestion 2015 présentés à l'issue de la même séance ;
- Vu l'avis de la Commission des affaires administratives et financières réunie les 8, 10 et 12 février 2016 ainsi que le 18 mars 2016 ;
- Vu le rapport de présentation ;

EN SA SEANCE DU 16 JUIN 2016

ADOpte

Article 1^{er} : Donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi;

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	13.617.612	0	499.729	0	14.117.341	0
Part affectée à l'inv.	0				0	0
Opération de l'exercice	188.958.947	188.806.948	18.734.420	19.024.526	207.693.367	207.831.474
TOTAUX	202.576.559	188.806.948	19.234.149	19.024.526	221.810.708	207.831.474
Résultats de clôture	-13.769.611		-209.623		-13.979.234	
Solde d'exécution de l'exercice	* { Déficit Excédent		209.623			
			0			
Restes à réaliser en dépenses :			395.500			
Restes à réaliser en recettes :			14.023.160			
Besoin - Excédent total de financement:			13.418.037			

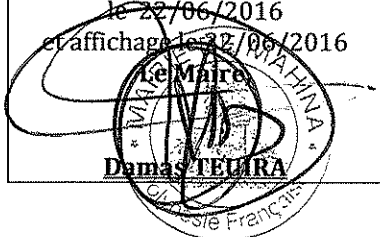
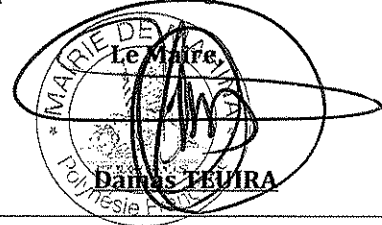
Article 2 : Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Article 4 : Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en francs,

Article 5 : Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

13.769.611	au compte D002 (déficit de fonctionnement reporté)
0	au compte 1068 (recette d'investissement)
0	au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté)

	<p>Article 6 : Le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.</p> <p>Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.</p>
<p>Acte rendu exécutoire Après envoi à la subdivision administrative le 22/06/2016 et affichage le 22/06/2016</p> <p>Le Maire Damas TEUIRA</p> 	<p>Fait et délibéré le 16 juin 2016. Pour copie conforme au registre des délibérations</p> <p>Le Maire, Damas TEUIRA</p> 

Rapport de présentation

Objet : Délibération n° 033/2016 du 16/06/2016 Approuvant le « Compte Administratif » ainsi que le « Compte de Gestion » arrêtés en concordance au titre de l'exercice 2015 du Budget Annexe de l'eau.

1. PREAMBULE

Vu les travaux de la commission des affaires administratives et financières, et du conseil d'exploitation de la régie de l'eau,

Vu la délibération n° 019/2015 du 26 mars 2015 Adoptant le Budget annexe de l'eau de la Commune de Mahina au titre de l'exercice 2015,

Et en application de l'article L1612-12 du C.G.C.T., le Maire doit présenter son bilan financier au travers d'un document plus communément appelé, compte administratif.

Le compte administratif est le document chiffré par lequel l'exécutif de la Commune rend compte à l'assemblée délibérante, à savoir le conseil municipal, de la réalisation du mandat qu'elle lui a confié au travers des différentes autorisations budgétaires (budget primitif, budget supplémentaire et diverses autres délibérations)

A ce titre, il retrace les réalisations comptables de l'année. Il est composé de deux parties :

1. une section de fonctionnement, qui retrace les opérations courantes et qui est proche du compte de résultat d'une entreprise ;
2. une section d'investissement qui rassemble l'investissement, la dette, et que l'on peut comparer au bilan d'une entreprise.

Afin de permettre aux uns et aux autres de mieux cerner les données de la gestion au titre de l'année 2015, je vous propose de prendre connaissance du rapport détaillé afférent au compte administratif 2015.

Les recettes totales de la Régie de l'Eau (BRE) se sont élevées à 207 MF, soit 14.459 XPF par habitant, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 188 MF, dont 84 MF de subvention du budget principal
- Investissement : 18 MF, soit 100% de plus qu'en 2015

Les dépenses totales de la BRE se sont élevées à 207, MF, soit 14.455 XPF par habitant, réparties comme suit ;

- Fonctionnement : 188 MF
- Investissement : 18 MF

La gestion financière du Maire, en sa qualité d'ordonnateur de la régie de l'eau, se traduit donc en 2015 par un excédent de 0,14 MF, dont 0,29 MF en investissement, sa section de fonctionnement étant déficitaire de 0,15 MF. Le résultat cumulé s'élève ainsi à -14 MF à fin 2015.

	2014	2015	Ecart	
			Montant	%
Recettes totales	129 367 198	207 831 474	78 464 276	60,7%
Dont subvention d'équilibre	64 303 785	84 593 208	20 289 423	31,5%
Dépenses totales	143 484 539	207 693 367	64 208 828	44,7%
Résultat	-14 117 341	138 107	14 255 448	-100,1%
Résultat cumulé (1)	-14 117 341	-13 979 234	138 107	-1%

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes et dépenses réelles

Les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors résultat antérieur reporté) représentent respectivement 188 MF (91% de réalisation) et 188 MF (91% de réalisation). Il en résulte donc un déficit de gestion de 0,75 MF (188 – 188) pour l'exercice 2015.

	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
RRF	129 367 198	188 806 948	59 439 750	45,9%
DRF	142 984 810	188 882 841	45 898 031	32,1%
épargne brute	-13 617 612	-75 893	13 541 719	-99,4%
D personnel	27 416 133	34 309 302	14 255 448	25,1%

1-Opération de gestion :

Ces charges et ces produits retracent l'activité courante de la régie de l'eau.

1-1 Recettes de gestion

Les recettes de gestion (hors produits financiers et exceptionnels) se sont élevées en 2015 à 104 MF, selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Produits des services du domaine (70)	64 963 332	103 587 884	38 624 552	59,5%
Atténuation des charges (013)	100 081	625 856	525 775	525,3%
Produits de gestion courante (1)	65 063 413	104 213 740	39 150 327	60,2%

Chapitre 70 : Produits des services du domaine

Les produits des services se sont élevés à 104 MF, et sont détaillés comme suit :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Redevances d'eau	64 498 939	102 849 751	38 350 812	59,5%
Travaux (branchement)	464 393	738 133	273 740	63,0%

TOTAL	64 963 332	103 587 884	38 624 552	59,5%
--------------	-------------------	--------------------	------------	-------

Les redevances d'eau constatées en 2015 augmentent de 59,5% en raison notamment à la mise à jour de la base de données des usagers.

Au 31 décembre 2015, les restes à recouvrer cumulés (hors SEM HAAPAPE) depuis la création du BRE en février 2014, s'élèvent à 47 MF (contre 29 MF en 2014), soit 18 MF et 62 % de plus par rapport à 2014.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Il s'agit des remboursements des indemnités journalières par la Caisse de Prévoyance Sociale, qui s'élèvent à 625 856 XPF en 2015 contre 100 081 XPF en 2014, soit 525,3% de plus par rapport à 2014 justifiés par le nombre d'arrêts de travail constatés en 2015.

1-2 Dépenses de gestion

Elles sont classées par nature selon l'ordre d'importance suivant :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Charges à caractère général	115 568 677	154 573 539	39 004 862	33,8%
Charges de personnel	27 416 133	34 309 302	6 893 169	25,1%
TOTAL	142 984 810	188 882 841	45 898 031	32,2%

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Ce chapitre regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au service tant pour son fonctionnement propre que pour l'accomplissement des missions et services au profit de la population.

En 2015, le montant total de ce chapitre s'élève à 154 MF.

Les dépenses contenues dans ce chapitre sont par ordre d'importance :

- Les achats, pour un montant de 109 MF contre 108 MF en 2014, détaillés comme suit :

Nature	CA 2014	CA 2015	ECART	
			Montant	%
Électricité	99 262 042	93 743 317	-5 518 725	-5,6%
Fournitures d'entretien et de petit équipement	6 268 675	6 609 934	341 259	5,4%
Carburant	910 286	906 612	-3 674	-0,4%
Vêtement de travail	426 706	194 565	-232 141	-54,4%
Diverses fournitures	1 327 506	6 855 881	5 528 375	416,4%
Achat de prestations de service	0	496 518	496 518	100,0%
TOTAL	108 195 215	109 199 534	1 004 319	0,9%

Le poste budgétaire « Electricité » correspond à l'énergie nécessaire au fonctionnement de nos 5 stations de forage de janvier à novembre 2015, pour 93 MF contre 99 MF en 2014, donc une baisse de 5,6%, alors que le poste « Fournitures d'entretien et de petit équipement augmente de 5,4%. Par contre les postes « Diverses fournitures et Achat de prestations de service » sont en forte hausse de 5 MF et de 0,5 MF en raison de la prise en charge des créances de la SEM HAAPAPE dont le paiement est autorisé par délibération n° 104-2015 du 22 octobre 2015.

- Les services extérieurs s'élevaient à 45 MF contre 7 MF en 2014, détaillés comme suit :

Nature	CA 2014	CA 2015	ECART	
			Montant	%
Entretien des véhicules	112 092	434 720	322 628	287,8%
Assurances	186 914	144 353	-42 561	-22,8%
Frais postaux et télécommunications	1 494 425	883 473	-610 952	-40,9%
Entretien des voies	3 261 797	995 611	-2 266 186	-69,5%
Location mobilière	2 029 444	796 650	-1 232 794	-60,7%
Divers	259 727	1 343 802	1 084 075	417,4%
Honoraires	0	19 946 726	19 946 726	100,0%
Frais d'actes et de contentieux	0	24 461 899	24 461 899	100,0 %
TOTAL	7 084 672	45 374 005	38 289 333	540,5%

Les services extérieurs sont en forte hausse de 38 MF en raison de la prise en charge des créances de la SEM HAAPAPE dont le paiement est autorisé par délibération n° 104-2015 du 22 octobre 2015.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Représentant 18,2 % des dépenses réelles de fonctionnement (contre 19,9% en 2014), ce chapitre regroupe les dépenses suivantes :

Chapitre	CA 2014	CA 2015	Ecart	
			Montant	%
Rémunération principale	20 717 831	25 185 340	4 467 509	21,5%
Cotisation à la CPS	5 911 623	7 877 280	1 965 657	33,3%
Rémunération (personnel non titulaire)	0	1 313 076	1 313 076	100,0%
Cotisation au C.G.F.	719 559	-139 932	-859 491	-119,5%
TOTAL	27 349 013	34 309 302	6 893 169	25,1%

La rémunération principale et la cotisation à la CPS ont augmenté de 6,4 MF en raison notamment de la revalorisation des cotisations de retraite et d'assurance maladie. La rémunération du personnel non titulaire correspond au recrutement occasionnel de régisseur effectué pour une durée de 6 mois. Les cotisations au Centre de Gestion et de Formation (CGF) ont diminué en raison de l'impossibilité des agents relevant du droit privé de cotiser au CGF. Une demande de remboursement a été adressée au CGF pour 2014, en partie.

Le taux de couverture des charges de personnel par les recettes réelles de fonctionnement (Personnel / RRF) s'élève à 18,2% contre 21,2 % en 2014.

2-Opération financière :

Aucune opération n'a été réalisée en 2015.

3-Opération exceptionnelle :

Les produits exceptionnels s'élèvent à 84 MF contre 64 MF en 2014, soit 31,3% de plus et correspondent essentiellement à la subvention d'équilibre prélevée au budget principal. En 2015, 95 331 XPF de titres de recettes ont été annulée afin de régulariser des écritures de rattachement.

B. Les recettes et dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre consistent à transférer des valeurs de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Aucune opération n'a été réalisée en 2015.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les opérations réelles

1-Recettes d'investissement :

Dotations et subventions :

Si aucune opération n'a été réalisée en 2014, les subventions du pays et du budget principal représentent 18 MF dont 3,9 MF pour le financement de la pelle hydraulique et 15 MF de prélèvement au budget général.

2-Dépenses d'investissement :

Les conditions d'exécution :

La gestion des crédits d'investissement est réalisée selon la procédure de vote par chapitres et par opérations.

En 2015, les crédits ouverts s'élevaient à 33 MF. 18 MF ont été réalisés ce qui représente 45,5% et 17,5 MF de plus par rapport à 2014.

B. Les opérations d'ordre

Une opération d'ordre a été réalisée pour 76 106 XPF correspondant aux dotations aux amortissements.

Tableau récapitulatif des résultats consolidés

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	188 806 948	Recettes	19 024 526
Dépenses	188 958 947	Dépenses	18 734 420
Résultat de l'exercice	-151 999	Résultat de l'exercice	290 106
Résultat cumulé 2015	-13 769 611	Résultat cumulé 2015	-209 623

TOTAL	
Recettes	207 831 474
Dépenses	207 693 367
Résultat de l'exercice	138 107
Résultat cumulé 2015	-13 979 234

4. CONCLUSION

Tels viennent donc d'être présentés, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats de la gestion financière du Maire en sa qualité d'ordonnateur pour l'exercice 2015, en concordance avec le compte de gestion du comptable que je propose à votre approbation.